

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2023
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'INDRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Indre est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de l'Indre en 2023, s'élève à 559 ; il s'inscrit en faible réduction sur l'année passée alors que ce nombre progresse en France de 7.5% et de 5.5% dans la région. Le département retrouve cependant pratiquement le même niveau de dépôt qu'en 2019, alors que la France et la région sont encore nettement en retrait sur cette référence d'avant crise sanitaire. Rapporté au nombre d'habitants, ces dépôts restent parmi les plus élevés de la région.

La part des redépôts diminue encore cette année et atteint le niveau régional (près de 44%), supérieur au niveau national (40.4%). Le département se démarque encore cette année par une part plus faible des redépôts suite à une suspension de l'exigibilité des créances (6% des redépôts) que sur la région et sur la France (toutes deux à 12,4%)

Recevabilité et orientation

La proportion de dossiers irrecevables a augmenté une nouvelle fois en 2023. Comme dans la région, 6 décisions d'irrecevabilité sur 10 sont rendues au regard du statut du déposant ; l'absence de surendettement a motivé cette décision dans 1 dossier sur 5 (ce qui est en retrait sur la région 25%, et la France 28%). La part des dossiers orientés vers une PRP sans LJ dans l'Indre est égale à celle constatée en France (39,4%), mais supérieure à celle part dans la région (35%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La part des plans conventionnels (qui ne concernent que les personnes ayant un bien immobilier) s'élève à 14,5% contre 12,5% l'an dernier ; elle est plus élevée que dans la région et en France, ce qui est à mettre en parallèle avec une présence plus nombreuse de propriétaires dans les dossiers de surendettement du département. En contrepartie, la part des mesures imposées diminue. Au sein des mesures imposées, la proportion de mesures imposées d'attente progresse et passe de 3,9% à 10,1%

Mesures pérennes et mesures provisoires

Globalement la part des mesures pérennes (PRP, plans conventionnels et mesures imposée réglant la situation de surendettement) s'est inscrite cette année en réduction ; ces mesures ne représentent plus que 65,4% des dossiers traités et rejoignent le niveau constaté pour la région. Dans le même temps, la part des mesures provisoires (plans conventionnels et mesures imposées d'attente sans effacement) est passée de 11,8% à 18,8%

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation de l'activité de la commission, analyse statistique des décisions du tribunal. Échanges sur le Portail Tribunaux
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Les échanges d'informations avec la CCAPEX se font par voie de fichiers
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 15 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 129</i>	Dans le cadre de l'éducation financière des publics (Educfi), interventions de la Banque de France vers les professionnels. Présentation de la procédure de surendettement (constitution du dossier, déroulement de la procédure jusqu'à sa finalisation). Inclusion financière avec les thèmes du droit au compte et du micro-crédit. Information sur les fichiers d'incidents, les usurpations d'identité ainsi que les arnaques
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	À notre connaissance, les CCAS du département ne sont pas membres de l'UNCCAS
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2</i>	Dans le cadre des Conseils départementaux de l'inclusion financière CDIF (2 réunions en 2023) sous l'égide de la Banque de France, présentations et débats autour des mécanismes de détection et de protection de la clientèle bancaire financièrement fragile, des comptes de paiement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions 2</i>	Les établissements de crédit participent aux CDIF
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		302 participants à la sensibilisation au budget dans le cadre du SNU. Co-organisation du passeport educfi (classe de 4eme) . Intervention dans des collèges et des lycées.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à faire connaissance avec le nouveau juge, mettre en perspective les statistiques sur les décisions prises. Cet échange a permis également de parfaire la maîtrise du tribunal sur le portail tribunaux et sur les informations et outils mis à sa disposition par le secrétariat de la commission de surendettement

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

15 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 129 travailleurs sociaux. Ces actions avaient pour objet de parfaire les connaissances des travailleurs sociaux, mais également de leur donner une meilleure maîtrise des outils notamment pédagogiques mis à leur disposition.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Passage en commission des demandes de microcrédit : les justificatifs fournis ne permettent pas toujours aux commissaires d'apprécier la situation actuelle des débiteurs pour juger du bien fondé d'un accord
- Certains établissements de crédits ne bloquent pas les découverts et les soldes débiteurs à la recevabilité et profitent des rentrées d'argent ultérieures pour les combler laissant les débiteurs démunis.
- Le rétablissement de l'APL ne s'avère pas systématique après la recevabilité.
- Le site INPI, consulté en cas de statut professionnel, n'a pas toujours été mis à jour rapidement et certains déposants nous ont signalé s'être radiés sans que cela ne soit encore inscrit. Une modification de nos procédures a été décidée pour 2024

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

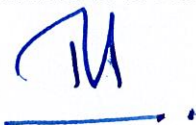
- Beaucoup de cas de démarchages abusifs (plus particulièrement pour les personnes retraitées) dans les dossiers déposés impliquant des souscriptions de crédit pour des travaux pas forcément nécessaires – Cas particulier des dégâts causés par les intempéries (exemple : orages de grêle...) où les usagers se sont fait abuser avec des devis exorbitants pour réparations, ou des réparations mal faites impliquant de nouveaux travaux.
- Les biens immobiliers de faible valeur du fait de leur situation géographique ou de leur état posent problème pour une vente dans les délais accordés.
- Lorsque la commission laisse un délai pour mettre en vente un logement, certains débiteurs ne disposent pas de sommes nécessaires à la réalisation du diagnostic de performance énergétique, obligatoire pour la mise en vente. Idem pour l'étude des sols lors de mise en vente de terrains demandée par la commission.
- Pas de retour sur les préconisations d'accompagnement social et budgétaire faites par la commission – beaucoup de débiteurs ne se font pas aider ou le refusent.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Problème récurrent : Certains créanciers ne transmettent toujours pas les informations aux sociétés de recouvrement/huissiers.
- Il arrive que certains prêteurs immobiliers s'opposent à la vente des biens alors même que le juge avait délivré une ordonnance autorisant la vente, et que le prix de vente était conforme à celui indiqué dans le jugement.

Date : 20 février 2024.

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	544	539	-0,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,3%	43,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,6%	6,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	465	494	6,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,0%	13,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	26	42	61,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	50,0%	33,3%	
Dossiers orientés par la commission	467	505	8,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,4%	43,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	40,9%	39,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,6%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,5%	60,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	542	564	4,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,6%	8,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,8%	7,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,0%	35,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,5%	14,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,6%	5,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,9%	8,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,8%	34,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,9%	23,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,0%	12,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	3,9%	10,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,8%	65,4%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	9	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	INDRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,4%	6,0%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,5%	31,4%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	14,5%	11,1%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	34,0%	42,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	65,4%	65,1%	72,2%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
INDRE	Dettes financières	14 125	375	1 585	74,1%	79,6%	15 432	3,0
	dont dettes immobilières	7 278	89	142	38,2%	18,9%	68 653	1,0
	dont dettes à la consommation	6 580	325	1 204	34,5%	69,0%	12 987	3,0
	dont autres dettes financières	266	199	239	1,4%	42,3%	775	1,0
	Dettes de charges courantes	1 964	384	1 496	10,3%	81,5%	2 998	3,0
	Autres dettes	2 980	237	494	15,6%	50,3%	2 086	1,0
	Endettement global	19 069	471	3 575	100,0%	100,0%	18 268	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REGION CVL	Dettes financières	150 931	3 756	17 443	74,8%	80,2%	16 599	4,0
	dont dettes immobilières	69 430	690	1 091	34,4%	14,7%	88 316	1,0
	dont dettes à la consommation	77 876	3 315	13 913	38,6%	70,8%	14 331	3,0
	dont autres dettes financières	3 625	1 954	2 439	1,8%	41,7%	701	1,0
	Dettes de charges courantes	25 426	3 681	13 647	12,6%	78,6%	3 750	3,0
	Autres dettes	25 445	2 605	5 595	12,6%	55,6%	1 921	2,0
	Endettement global	201 802	4 685	36 685	100,0%	100,0%	19 667	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

